



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2009/1
6 mars 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Trentième session
Bonn, 1^{er}-10 juin 2009

Point 2 a) de l'ordre du jour
Questions d'organisation
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
4. Mise au point et transfert de technologies.
5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures.
6. Recherche et observation systématique.
7. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
 - a) Examen des informations relatives aux inventaires des gaz à effet de serre notifiés par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et besoins de formation correspondants;

- b) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre;
 - c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
 - d) Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.
8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
- a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23);
 - b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre;
 - c) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre¹.
9. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
10. Coopération avec les organisations internationales compétentes.
11. Questions diverses.
12. Rapport de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

1. Il est prévu que la Présidente ouvre la trentième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le lundi 1^{er} juin 2009.

2. Questions d'organisation

- a) Adoption de l'ordre du jour
2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

<i>FCCC/SBSTA/2009/1 Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif.</i>

¹ À la 1^{re} séance de la vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), le représentant d'une Partie, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a fait une déclaration dans laquelle il demandait que ce point figure à l'ordre du jour de la trentième session du SBSTA.

b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel*: La trentième session du SBSTA aura lieu du lundi 1^{er} au mercredi 10 juin 2009. Le programme détaillé de la session sera affiché sur le site Web de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

4. À sa vingt-quatrième session², l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a recommandé que les séances se terminent en principe à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures mais pas au-delà. La session sera organisée en conséquence. Afin que les délégations puissent participer pleinement à d'autres réunions tenues en parallèle, le SBSTA sera invité à mener ses délibérations aussi efficacement que possible, et en particulier à tirer le maximum du temps utilisé pour les séances plénières et pour les négociations informelles, ainsi qu'à achever ses travaux dans les temps prévus. Les points dont le SBSTA n'achèvera pas l'examen à la présente session seront renvoyés à la trente et unième ou trente-deuxième session.

5. Quatre organes se réunissant à la même période, le temps disponible pour les groupes de contact et les consultations informelles sera très réduit. Pour utiliser au maximum le temps disponible, les présidents des organes subsidiaires pourraient, lorsque cela sera possible et indiqué, faire des propositions concernant l'organisation des travaux. Ils pourraient notamment proposer que les coprésidents des groupes de négociation fassent en sorte que l'on parvienne plus facilement à un accord en présentant des avant-projets de conclusions à la première réunion des groupes de négociation, sur la base des communications et déclarations pertinentes faites lors des séances plénières et compte tenu de toutes les négociations ou conclusions antérieures. Conformément aux conclusions adoptées par le SBI, à sa vingt-quatrième session³, les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales. Ceux qui souhaiteraient mettre à la disposition des participants le texte écrit d'une déclaration doivent en apporter des exemplaires à distribuer.

6. Pour des informations détaillées et à jour sur le déroulement des travaux du SBSTA, les Parties sont invitées à se reporter à l'aperçu des travaux de la session affiché sur le site Web de la Convention et à consulter le Journal qui sera publié quotidiennement durant la session.

7. Lors de l'examen des points pertinents de l'ordre du jour, les Parties sont également invitées à tenir compte des informations figurant dans le document FCCC/SB/2007/INF.2 sur les liens entre les diverses dispositions de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les travaux menés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto.

8. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à approuver l'organisation des travaux de la session.

FCCC/SBSTA/2009/1 *Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif*

² FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

³ Ibid.

3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

9. *Rappel*: À sa vingt-huitième session, conformément à l'alinéa *d* du paragraphe 6 de la décision 2/CP.11, le SBSTA est convenu de mettre en œuvre la deuxième phase du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, qui couvre la période allant jusqu'à la trente-troisième session du SBSTA, en entreprenant les activités exposées aux paragraphes 10 à 74 du document FCCC/SBSTA/2008/6. Le SBSTA a demandé au secrétariat de présenter un rapport, qui serait examiné à sa trentième session, sur les progrès accomplis dans l'exécution de ces activités, y compris les invitations à agir⁴. Le rapport est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2009/INF.3.

10. À la même session, le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, sous la conduite de son président et avant la trentième session, deux ateliers techniques. L'atelier sur l'incorporation dans les politiques et programmes nationaux des pratiques, outils et systèmes employés pour l'évaluation et la gestion des risques climatiques et les stratégies de réduction des risques de catastrophe, dans le domaine relatif à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation⁵, doit avoir lieu du 10 au 12 mars 2009 à La Havane (Cuba). L'atelier sur le renforcement de la résilience économique aux changements climatiques et la réduction de la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, dans le domaine relatif à la diversification économique⁶, doit en principe avoir lieu du 28 au 30 avril 2009 au Caire (Égypte). Conformément aux conclusions formulées par le SBSTA à sa vingt-huitième session, les rapports correspondants lui seront soumis à sa trente et unième session. Un certain nombre de résultats de ces ateliers pourraient nourrir les débats en cours du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur les questions se rapportant à l'alinéa *c* du paragraphe 1 de la décision 1/CP.13. Les informations relatives à ces ateliers et notamment les résumés des présidents peuvent être consultés sur les pages Web du Programme de travail de Nairobi⁷.

11. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'améliorer l'interface Web relative aux pratiques en matière d'adaptation⁸. Il est maintenant possible d'avoir accès à cette interface améliorée à l'adresse <http://unfccc.int/4555.php>.

12. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à fournir des informations au secrétariat ou à lui faire connaître leurs vues sur deux domaines du Programme de travail de Nairobi, à savoir la planification et les pratiques en matière d'adaptation et la diversification économique. Ces communications sont consignées dans les documents FCCC/SBSTA/2009/MISC.4 et FCCC/SBSTA/2009/MISC.6, respectivement⁹.

13. À sa vingt-neuvième session, le SBSTA a encouragé les organisations qui participent activement au Programme de travail de Nairobi à redoubler d'efforts, y compris en soumettant des engagements d'agir

⁴ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 18.

⁵ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 57.

⁶ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 73.

⁷ <http://unfccc.int/3633.php>.

⁸ FCCC/SBSTA/2008/6, par.65.

⁹ FCCC/SBSTA/2008/6, par.59 et 72.

et en faisant régulièrement le point de leurs activités. Des informations concernant ces efforts sont consignées dans le rapport mentionné dans le paragraphe 9 ci-dessus.

14. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail de Nairobi et à se prononcer sur de nouvelles mesures éventuelles.

<i>FCCC/SBSTA/2009/INF.3</i>	<i>Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2009/MISC.4</i>	<i>Approaches to and experiences in integrating and expanding adaptation planning and action at national, subnational, community and local levels, and lessons learned, good practices, gaps, needs, barriers and constraints to adaptation. Submissions from Parties and relevant organizations</i>
<i>FCCC/SBSTA/2009/MISC.6</i>	<i>Measures, methodologies and tools for increasing economic resilience to climate change and reducing reliance on vulnerable economic sectors. Submissions from Parties and relevant organizations</i>

4. Mise au point et transfert de technologies

15. *Rappel*: Dans sa décision 3/CP.13, la Conférence des Parties a prié le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) d'établir les documents ci-après afin que les organes subsidiaires les examinent à leur trentième session:

- a) Un rapport sur les futures options de financement (voir le document FCCC/SB/2009/2)¹⁰;
- b) Un document relatif à une stratégie à long terme pour faciliter la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies dans le cadre de la Convention (voir le document FCCC/SB/2009/3)¹¹;
- c) Un projet de rapport accompagné d'un ensemble d'indicateurs de résultats (voir le document FCCC/SB/2009/1)¹².

16. À leur vingt-neuvième session, le SBSTA et le SBI ont examiné les rapports intérimaires sur les trois tâches mentionnées au paragraphe 15 ci-dessus. Ils ont ensuite prié le GETT¹³ de mettre à disposition, pour le 23 mars 2009, des rapports préliminaires¹⁴ sur ses travaux concernant les indicateurs de résultats, les options de financement et une stratégie à long terme à titre de contribution à la cinquième

¹⁰ Décision 3/CP.13, annexe II, par. 3 h).

¹¹ Décision 3/CP.13, annexe II, par. 3 d) ii).

¹² Décision 3/CP.13, annexe II, par. 3 c).

¹³ FCCC/SBI/2008/19, par. 68 et FCCC/SBSTA/2008/13, par. 27.

¹⁴ Ces rapports préliminaires (FCCC/SB/2009/INF.1, FCCC/SB/2009/INF.2 et FCCC/SB/2009/INF.3) ne seront pas examinés par le SBSTA.

session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA).

17. La Conférence des Parties a adopté, dans la même décision, un ensemble de mesures en vue de promouvoir le cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention, tel qu'il est présenté dans l'annexe I de ladite décision. Dans ce contexte, le secrétariat a été prié d'établir, pour examen par le SBSTA¹⁵, un rapport faisant la synthèse des informations relatives aux besoins technologiques recensés par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) dans leurs évaluations de leurs besoins en matière de technologie, leur deuxième communication nationale et d'autres rapports nationaux. Ce rapport est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2009/INF.

18. Dans le sens des conclusions du SBI à sa vingt-huitième session¹⁶, les présidents du SBSTA et du SBI feront des propositions quant aux moyens, pour les organes subsidiaires, d'examiner de manière rationnelle les questions d'intérêt commun relevant de ce point de l'ordre du jour.

19. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les rapports du GETT présentés dans le tableau ci-dessous et à se prononcer sur de nouvelles mesures éventuelles.

<i>FCCC/SBSTA/2009/INF.1</i>	<i>Second synthesis report on technology needs identified by Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the Secretariat</i>
<i>FCCC/SB/2009/1</i>	<i>Indicateurs de résultats pour suivre et évaluer l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies. Projet de rapport par le Président du Groupe d'experts du transfert de technologies</i>
<i>FCCC/SB/2009/2</i>	<i>Recommandations au sujet des futures options de financement pour favoriser la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies dans le cadre de la Convention. Rapport par le Président du Groupe d'experts du transfert de technologies</i>
<i>FCCC/SB/2009/3</i>	<i>Document relatif à une stratégie à long terme (après 2012), assortie d'approches sectorielles, pour faciliter la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies dans le cadre de la Convention. Rapport du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies</i>

5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures

20. *Rappel*: À sa vingt-neuvième session, le SBSTA a recommandé des principes méthodologiques¹⁷ concernant les questions liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, ainsi que le rôle de la préservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone des forêts dans les pays en développement, évoquées dans la décision 2/CP.13, principes qui tiennent compte des questions méthodologiques définies à sa vingt-huitième session¹⁸.

¹⁵ Décision 3/CP.13, annexe I, par. 8 c).

¹⁶ FCCC/SBI/2008/8, par. 124.

¹⁷ FCCC/SBSTA/2008/13, par. 38 et annexe II.

¹⁸ FCCC/SBSTA/2008/6, annexe III.

21. À la même session, le SBSTA a décidé de poursuivre à sa trentième session son programme de travail sur les questions méthodologiques, tel que décrit à l'alinéa *a* du paragraphe 7 et au paragraphe 11 de la décision 2/CP.13, dans le but d'achever cette tâche pour sa trente et unième session. Ce programme de travail consiste à:

a) Demander à sa présidente d'organiser une réunion d'experts axée sur les questions méthodologiques concernant les niveaux d'émission de référence et les niveaux de référence et le rôle et la contribution de la préservation, la gestion durable des forêts, les variations du couvert forestier et les stocks de carbone et émissions de gaz à effet de serre (GES) qui leur sont associés ainsi que l'accroissement des stocks de carbone des forêts, et d'établir un rapport sur cette réunion (voir le document FCCC/SBSTA/2009/2);

b) Demander au secrétariat d'établir un document technique sur le coût de la mise en œuvre de méthodologies et de systèmes de surveillance (voir le document FCCC/TP/2009/1);

c) Inviter les Parties à communiquer des informations sur leurs expériences et leurs vues, et fournir si possible des informations sur leurs besoins particuliers en matière de renforcement des capacités et de coopération techniques et institutionnelles (voir le document FCCC/SBSTA/2009/MISC.2);

d) Inviter les Parties et les observateurs accrédités à soumettre, le cas échéant, leurs vues sur les questions intéressant les populations autochtones et les communautés locales aux fins de la mise au point et de l'application des méthodologies (voir le document FCCC/SBSTA/2009/MISC.1).

22. Le SBSTA a prié sa présidente d'explorer les moyens de faciliter la coordination de la mise en œuvre des activités liées à la décision 2/CP.13. La Présidente présentera au SBSTA une communication orale sur les progrès accomplis.

23. Le SBSTA a également prié sa présidente d'informer le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, à sa sixième session, des résultats des consultations tenues et des progrès accomplis concernant son programme de travail sur les questions méthodologiques mentionnées au paragraphe 21 ci-dessus. La Présidente présentera au Groupe de travail spécial, à sa sixième session, une communication orale sur les progrès accomplis.

24. Le SBSTA a par ailleurs encouragé les Parties, les organisations concernées et les autres parties prenantes à échanger, grâce à la plate-forme Web¹⁹, des éléments d'information se rapportant aux paragraphes 3, 5, 7, 9 et 11 de la décision 2/CP.13.

25. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité, dans le cadre de la poursuite de son programme de travail, à étudier les rapports présentés dans le tableau ci-dessous et à se prononcer sur de nouvelles mesures éventuelles.

<i>FCCC/SBSTA/2009/2</i>	<i>Rapport sur la réunion d'experts consacrée aux questions méthodologiques concernant les niveaux d'émission de référence et les niveaux de référence. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2009/MISC.1</i>	<i>Issues relating to indigenous people and local communities for the development and application of methodologies. Submissions from Parties</i>

¹⁹ http://unfccc.int/methods_science/redd/items/4531.php.

<i>FCCC/SBSTA/2009/MISC.2</i>	<i>Information on experiences and views on needs for technical and institutional capacity-building and cooperation. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/TP/2009/1</i>	<i>Coûts de la mise en œuvre de méthodologies et de systèmes de surveillance concernant l'établissement d'estimations des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, l'évaluation des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre liées aux variations du couvert forestier et l'accroissement des stocks de carbone des forêts. Document technique</i>

6. Recherche et observation systématique

Recherche

26. *Rappel*: À sa vingt-huitième session²⁰, le SBSTA a souligné combien il était utile de poursuivre et d'intensifier encore le dialogue sur la recherche entre les Parties et les représentants des programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques (ci-après dénommés programmes et organismes de recherche) dans le contexte de la décision 9/CP.11, dialogue qu'il avait décidé, à sa vingt-sixième session, de maintenir et de promouvoir²¹. Il a demandé au secrétariat d'établir, avant la trentième session du SBSTA, une liste des programmes et organismes internationaux et régionaux qui exercent une activité dans les domaines de la recherche en rapport avec les changements climatiques. Cette liste sera sous peu affichée sur le site Web de la Convention²².

27. À la même session, le SBSTA est convenu que les réunions qui auraient lieu dans le cadre de ce dialogue pendant ses sessions futures devraient examiner plus en profondeur l'évolution des activités mentionnées dans le paragraphe 47 (a-f) du document FCCC/SBSTA/2007/4²³. Dans le contexte du programme de travail de Nairobi, le SBSTA a également encouragé une plus grande prise en compte de l'adaptation dans ces futurs dialogues et a pris note des besoins en matière de recherche dont il est fait état dans le document FCCC/SBSTA/2007/12²⁴. Il a invité les programmes et organismes de recherche à continuer de lui apporter des informations concernant leurs activités, y compris les activités liées à l'adaptation, à sa trentième session et à ses sessions ultérieures.

28. Afin de donner suite aux demandes formulées à la vingt-huitième session du SBSTA, qui sont mentionnées aux paragraphes 26 et 27 ci-dessus, le secrétariat organisera une réunion pour que ce dialogue sur la recherche ait lieu pendant la trentième session du SBSTA avec la participation de représentants des Parties et des programmes et organismes de recherche compétents²⁵. Les programmes et organismes de recherche fourniront en principe des informations sur leurs activités avant la session, lesquelles seront consignées par la suite dans le document FCCC/SBSTA/2009/MISC.5.

²⁰ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 102.

²¹ FCCC/SBSTA/2007/4, par. 44.

²² http://unfccc.int/methods_and_science/research_and_systematic_observation/items/3461.php.

²³ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 103.

²⁴ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 67.

²⁵ Cette réunion doit avoir lieu en principe le 3 juin 2009.

29. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre connaissance des informations fournies par les programmes et organismes de recherche compétents. Il souhaitera peut-être se prononcer sur de nouvelles mesures, y compris celles consistant à déterminer les besoins et priorités pour que les travaux de recherche viennent à l'appui des activités des divers organismes relevant de la Convention et en facilitent l'exécution.

*Observation systématique*²⁶

30. À sa vingt-troisième session, le SBSTA a demandé au secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) de lui présenter, à sa trentième session, un rapport détaillé sur l'état de l'avancement du plan d'exécution du SMOC. Il a également invité les Parties à soumettre au secrétariat des informations complémentaires sur les activités réalisées au niveau national concernant l'exécution du plan²⁷. Ces informations ont été affichées sur le site Web de la Convention²⁸. Le rapport détaillé sur l'état d'avancement du plan d'exécution du SMOC que le secrétariat du SMOC doit présenter sera publié sous la cote FCCC/SBSTA/2009/MISC.7.

31. À sa vingt-neuvième session, le SBSTA était saisi d'un rapport, établi par le secrétariat du Système mondial d'observation de la Terre (SMOT), sur les progrès réalisés dans l'évaluation de l'état d'avancement de la mise au point de normes pour chacune des variables climatiques essentielles dans le domaine terrestre²⁹ et d'un rapport, établi par le Comité des satellites d'observation de la Terre, sur les progrès réalisés par les agences spatiales associées aux programmes d'observation de la Terre dans la mise en œuvre des mesures faisant suite au plan d'exécution du SMOC³⁰. Le SBSTA a accueilli avec intérêt ces deux rapports et a décidé d'en reporter l'examen à sa trentième session³¹.

32. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre connaissance des informations fournies par le SMOC, le SMOT et le Comité des satellites d'observation de la Terre. Il souhaitera peut-être déterminer de nouvelles mesures, y compris celles qui pourraient contribuer à faire progresser la mise en œuvre du plan d'exécution du SMOC, ainsi que les éventuels besoins et priorités concernant les observations et activités connexes de nature à faciliter les travaux des divers organismes relevant de la Convention et à en faciliter la mise en œuvre.

<i>FCCC/SBSTA/2009/MISC.5</i>	<i>Developments in research activities relevant to the needs of the Convention. Submissions from regional and international climate change research programmes and organizations</i>
<i>FCCC/SBSTA/2009/MISC.7</i>	<i>Report on progress with the Global Climate Observing System implementation plan. Submission from the secretariat of the Global Climate Observing System</i>

²⁶ Pour des questions d'aménagement du temps disponible à la quatorzième session de la Conférence des Parties et à la quatrième session de la Conférence des Parties agissant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto, le SBSTA est convenu, à sa vingt-neuvième session, de reporter l'examen de cette question à sa trentième session.

²⁷ FCCC/SBSTA/2005/10, par. 94 et 95.

²⁸ <http://unfccc.int/4499.php>.

²⁹ FCCC/SBSTA/2008/MISC.12.

³⁰ FCCC/SBSTA/2008/MISC.11.

³¹ FCCC/SBSTA/2008/13, par. 54.

FCCC/SBSTA/2008/MISC.11 Updated report by the Committee on Earth Observation Satellites on progress by space agencies involved in global observations in implementing actions in response to the Global Climate Observing System implementation plan. Submission from the Committee on Earth Observation Satellites

FCCC/SBSTA/2008/MISC.12 Progress in assessing the status of the development of standards for essential climate variables in the terrestrial domain. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System

7. Questions méthodologiques relevant de la Convention

a) Examen des informations relatives aux inventaires des gaz à effet de serre notifiés par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et besoins de formation correspondants

33. *Rappel*: Dans sa décision 12/CP.9, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'établir un rapport annuel sur les activités d'examen des inventaires, en y incluant toute recommandation issue des réunions des examinateurs principaux, pour examen par le SBSTA. À sa vingt-quatrième session³², le SBSTA a prié le secrétariat de continuer à établir à son intention des rapports annuels sur les activités d'examen des inventaires.

34. À sa vingt-neuvième session, le SBSTA a pris connaissance du dernier rapport en date publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/INF.4. Il a rappelé le programme de formation visé dans la décision 12/CP.9; il a prié le secrétariat d'actualiser ce programme pour la période allant jusqu'à 2014 et d'établir, pour examen à sa trentième session, un projet de programme de formation actualisé³³.

35. À la même session, le SBSTA a reconnu que la gestion des processus d'établissement de rapports et d'examen, notamment la formation des experts, la planification et la conduite des examens et l'organisation des réunions d'examineurs principaux, ainsi que la poursuite de la mise au point du système d'information sur les GES, imposait une charge de travail très lourde au secrétariat et nécessitait des ressources considérables. Il a invité les Parties visées à l'annexe I de la Convention à envisager de soutenir ces activités fondamentales en leur assurant un financement stable et suffisant et à renforcer la fonction de coordination du secrétariat. Il a prié le secrétariat d'établir une note décrivant comment les activités susmentionnées étaient planifiées et hiérarchisées pour 2010-2011 et identifiant les ressources nécessaires correspondantes, pour examen à sa trentième session. Cette note est publiée sous la cote FCCC/SBSTA/2009/INF.2³⁴.

36. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner ce point de l'ordre du jour en vue de donner des indications supplémentaires aux Parties et au secrétariat, ainsi qu'à établir un projet de décision pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième session, le cas échéant.

FCCC/SBSTA/2009/INF.2 Activities relating to the review of information submitted by Annex I Parties under the Convention on greenhouse gas emission inventories, including the training of review experts, planning and conduct of the reviews, organization of lead reviewers' meetings and further development of the greenhouse gas information system. Note by the secretariat

³² FCCC/SBSTA/2006/5, par. 95.

³³ FCCC/SBSTA/2008/13, par. 62.

³⁴ FCCC/SBSTA/2008/13, par. 66.

b) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre

37. *Rappel*: À sa vingt-septième session, le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis par le secrétariat dans la mise au point d'une interface simple et conviviale d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre et il a constaté avec satisfaction que le secrétariat avait achevé cette tâche avant la session. À ses vingt-sixième et vingt-septième sessions, le SBSTA a demandé³⁵ au secrétariat d'inclure dans l'interface d'accès aux données les nouvelles fonctions suivantes:

a) Accès aux données sur les activités et aux coefficients d'émission implicites communiqués au secrétariat, l'importation de données soumises sous d'autres formes que celle du cadre commun de présentation pouvant avoir une incidence sur les ressources³⁶;

b) Accès aux données sur la population et le produit intérieur brut (PIB) publiées sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU³⁷;

c) Accès aux données sur les émissions nationales totales pour l'année de référence retenue au titre du Protocole de Kyoto pour les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto, dès que ces données ont été revues et arrêtées sous leur forme définitive dans le cadre du processus d'examen initial³⁸;

d) Fonction permettant de calculer des indicateurs définis par l'utilisateur à partir des données sur les émissions, la population et le PIB susceptibles d'être obtenues par l'intermédiaire de l'interface³⁹ (sous réserve que des ressources soient disponibles).

38. Le SBSTA a demandé au secrétariat que les fonctions a), b) et c) soient disponibles avant sa vingt-huitième session et la fonction d) avant sa vingt-neuvième session.

39. À la même session, le SBSTA a invité les Parties en mesure de le faire à fournir des ressources pour les services d'appui et de maintenance de l'interface, et a décidé d'examiner, à sa vingt-neuvième session, les questions liées au perfectionnement de l'interface en vue d'évaluer les progrès et de déterminer les nouvelles mesures à adopter, y compris la possibilité d'inclure dans l'interface des informations en rapport avec le Protocole de Kyoto. À sa vingt-neuvième session, le SBSTA est convenu⁴⁰ que, par manque de temps, la discussion sur l'interface d'accès aux données relatives aux GES serait reportée à sa trentième session.

40. À sa quatrième session⁴¹, la Conférence des Parties, agissant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), a suggéré que le SBSTA examine, à sa trentième session, la mise en œuvre des moyens d'offrir un accès en ligne aux données provenant des compilations comptabilisations qui sont

³⁵ FCCC/SBSTA/2007/4, par. 64 à 66, et FCCC/SBSTA/2007/16, par. 70 à 76.

³⁶ Ouvert à l'adresse <http://unfccc.int/di/FlexibleQueries.do> depuis mai 2008.

³⁷ Ouvert à l'adresse <http://unfccc.int/di/FlexibleQueries.do> depuis mai 2008.

³⁸ Ouvert à l'adresse <http://unfccc.int/4354.php> depuis mai 2008.

³⁹ Cette fonction n'a pas été installée, faute de ressources.

⁴⁰ FCCC/SBSTA/2008/13, par. 67.

⁴¹ FCCC/KP/CMP/2008/11, chap. VIII.

communiquées par les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto, y compris les questions techniques et incidences sur les ressources correspondantes, dans le cadre de ses délibérations sur l'interface d'accès aux données relatives aux GES relevant de la Convention.

41. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à étudier l'état d'avancement de l'interface d'accès aux données relatives aux GES et son amélioration possible, sur la base de la version de l'interface qui existe actuellement sur le site Web de la Convention⁴², et à se prononcer sur de nouvelles mesures éventuelles.

c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

42. *Rappel*: À sa vingt-huitième session, le SBSTA est convenu de recueillir les informations pertinentes auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI) afin que les Parties puissent échanger leurs vues sur la question à ses vingt-neuvième, trentième et trente et unième sessions, ainsi que de poursuivre l'examen de ce point à sa trente-deuxième session⁴³. À sa vingt-neuvième session, le SBSTA a reconnu la nécessité de poursuivre la coopération et l'échange d'informations entre l'OACI, l'OMI et le secrétariat de la Convention.

43. *Mesures à prendre*: Le SBSTA pourra inviter les Parties à échanger leurs vues sur les informations communiquées par l'OACI et l'OMI concernant leurs travaux relatifs à cette question.

d) Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre

44. *Rappel*: À sa vingt-sixième session, le SBSTA a décidé de poursuivre son examen des *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* (ci-après dénommées Lignes directrices 2006 du GIEC) à sa trentième session et d'examiner la question de la notification des produits ligneux dans le contexte de cet examen. Il a encouragé les Parties en mesure de le faire de se familiariser avec les Lignes directrices 2006 du GIEC et les a invitées à soumettre au secrétariat, pour le 15 février 2009, des informations sur leur expérience, des observations supplémentaires concernant la révision future des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» (ci-après dénommées Directives FCCC pour l'établissement de rapports, première partie) et des observations concernant les Lignes directrices 2006 du GIEC, informations qui seraient collationnées dans un document de la série Misc. Le SBSTA a reconnu que les Lignes directrices 2006 du GIEC posaient des problèmes de notification qui devraient être examinés à l'occasion de l'examen des Lignes directrices et de la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports, première partie, et il a invité les Parties à examiner ces questions dans le contexte des informations demandées. Ces informations sont consignées dans le document FCCC/SBSTA/2009/Misc.3.

45. À la même session, le SBSTA a noté la nécessité de renforcer les capacités pour faciliter l'utilisation par les Parties, en particulier par les Parties non visées à l'annexe I, des Lignes directrices 2006 du GIEC. Il a invité le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les autres organisations compétentes à poursuivre et à intensifier leurs efforts dans ce domaine.

46. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à étudier les Lignes directrices 2006 du GIEC en vue de prendre des mesures, par exemple recommander un projet de décision sur l'utilisation des Lignes directrices 2006 du GIEC pour l'établissement des inventaires nationaux des GES, aux fins d'examen et d'adoption par la Conférence des Parties, le cas échéant.

⁴² http://unfccc.int/ghg_data/items/3800.php.

⁴³ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 118 et 119.

FCCC/SBSTA/2009/MISC.3 Experience with and considerations relating to the 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories, and further considerations relating to the future revision of the UNFCCC reporting guidelines for Annex I Parties. Submissions from Parties

8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23)

47. *Rappel:* À sa vingt-huitième session, le SBSTA a noté que la CMP avait reconnu, dans le paragraphe 2 de sa décision 8/CMP.1, que la délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23) dans les nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) risquait de se traduire par un accroissement de la production globale de HCFC-22 ou de HFC-23 et que le mécanisme pour un développement propre ne devrait pas avoir une telle conséquence. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen de la question au titre de l'alinéa correspondant de ce point de l'ordre du jour, et il est convenu de poursuivre cet examen à sa vingt-neuvième session.

48. À sa vingt-neuvième session, le SBSTA n'a pas achevé l'examen de la question au titre de l'alinéa correspondant de ce point de l'ordre du jour, et il est convenu de poursuivre cet examen à sa trentième session.

49. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen de la question.

b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre

50. *Rappel:* À sa vingt-neuvième session, le SBSTA a pris note de la synthèse des vues exprimées au sujet de questions ayant un rapport avec l'étude du piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre⁴⁴ et des vues des Parties et des organisations non gouvernementales accréditées sur, notamment mais pas exclusivement, les questions technologiques, les questions méthodologiques, les questions juridiques, les questions de politique générale, les questions financières et d'autres questions⁴⁵ ainsi que du rapport de synthèse établi sur la base de ces communications⁴⁶. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen de la question au titre de l'alinéa correspondant de ce point de l'ordre du jour, et il est convenu de poursuivre cet examen à sa trentième session.

51. Dans sa décision 2/CMP.4⁴⁷, la CMP a prié le Conseil exécutif du MDP d'évaluer les incidences de l'incorporation éventuelle de l'étude du piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques parmi les activités de projet du MDP, compte tenu des questions techniques, méthodologiques et juridiques, et de lui rendre compte à sa cinquième session.

⁴⁴ FCCC/SBSTA/2008/INF.1.

⁴⁵ Les communications des Parties sont consignées dans le document FCCC/SBSTA/2008/MISC.10, et celles des organisations non gouvernementales peuvent être consultées à l'adresse <http://unfccc.int/3689.php>. Le document FCCC/SBSTA/2008/MISC.10/Add.1 a été publié après la session.

⁴⁶ FCCC/SBSTA/2008/INF.3.

⁴⁷ Cette décision a été adoptée après la séance plénière de clôture du SBSTA.

52. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à poursuivre son examen de la question.
- c) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre
53. *Rappel*: Ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la trentième session du SBSTA à la demande d'une Partie s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine à la vingt-neuvième session du SBSTA.
54. Les Parties souhaiteront peut-être noter que le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du protocole de Kyoto étudie le même sujet dans le cadre des questions méthodologiques. À la première partie de sa sixième session, ce groupe a invité le GIEC⁴⁸ à entreprendre une évaluation technique plus poussée de différents paramètres de mesure communs.
55. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à entamer son examen de la question.

9. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

56. *Rappel*: À sa vingt-neuvième session⁴⁹, le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour en même temps que le point de l'ordre du jour du SBI intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» dans le cadre d'un groupe de contact conjoint. Le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre l'examen de ces questions dans le cadre d'un groupe de contact conjoint à leur trentième session.
57. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à étudier cette question en vue de se prononcer sur de nouvelles mesures.

10. Coopération avec les organisations internationales compétentes

58. *Rappel*: Au titre de ce point de l'ordre du jour, le SBSTA sera tenu au courant des activités de coopération et des efforts entrepris par des entités des Nations Unies et des organisations intergouvernementales pour faire face aux changements climatiques et contribuer aux travaux découlant de la Convention.
59. Par ailleurs, le secrétariat rendra compte des activités du Groupe mixte de liaison entre la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre.
60. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre connaissance des informations communiquées. Il pourrait également souhaiter déterminer les mesures complémentaires à prendre, le cas échéant.

11. Questions diverses

61. Les autres questions qui pourront être soulevées au cours de la session seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

⁴⁸ Un représentant du GIEC sera invité à rendre compte de la réunion d'experts sur les paramètres de mesure des GES qui aura normalement lieu à Oslo (Norvège) du 18 au 20 mars 2009.

⁴⁹ FCCC/SBSTA/2008/13, par. 90 à 92.

12. Rapport de la session

62. *Rappel*: Un projet de rapport sera établi pour adoption par le SBSTA à l'issue de sa session.
63. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à en achever l'établissement après la session, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe

Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sera saisi à sa trentième session

Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/2009/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2009/2	Rapport sur la réunion d'experts axée sur les questions méthodologiques concernant les niveaux d'émission de référence et les niveaux de référence. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2009/INF.1	Second synthesis report on technology needs identified by Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2009/INF.2	Activities relating to the review of information submitted by Annex I Parties under the Convention on greenhouse gas emission inventories, including the training of review experts, planning and conduct of the reviews, organization of lead reviewers' meetings and further development of the greenhouse gas information system. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2009/INF.3	Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2009/MISC.1	Issues relating to indigenous people and local communities for the development and application of methodologies. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2009/MISC.2	Information on experiences and views on needs for technical and institutional capacity-building and cooperation. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2009/MISC.3	Experience with and considerations relating to the <i>2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories</i> , and further considerations relating to the future revision of the UNFCCC reporting guidelines for Annex I Parties. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2009/MISC.4	Approaches to and experiences in integrating and expanding adaptation planning and action at national, subnational, community and local levels, and lessons learned, good practices, gaps, needs, barriers and constraints to adaptation. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBSTA/2009/MISC.5	Developments in research activities relevant to the needs of the Convention. Submissions from regional and international climate change research programmes and organizations

FCCC/SBSTA/2009/MISC.6	Measures, methodologies and tools for increasing economic resilience to climate change and reducing reliance on vulnerable economic sectors. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBSTA/2009/MISC.7	Report on progress with the Global Climate Observing System implementation plan. Submission from the secretariat of the Global Climate Observing System
FCCC/SB/2009/1	Indicateurs de résultats pour suivre et évaluer l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies. Projet de rapport par le Président du Groupe d'experts du transfert de technologies
FCCC/SB/2009/2	Recommandations au sujet des futures options de financement pour améliorer la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies dans le cadre de la Convention. Rapport du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies
FCCC/SB/2009/3	Document relatif à une stratégie à long terme (après 2012), assortie d'approches sectorielles, pour faciliter la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies dans le cadre de la Convention. Rapport du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies
FCCC/TP/2009/1	Coûts de la mise en œuvre de méthodologies et de systèmes de surveillance concernant l'établissement d'estimations des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, l'évaluation des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre liés aux variations du couvert forestier et l'accroissement des stocks de carbone des forêts. Document technique

Autres documents disponibles

FCCC/SBSTA/2008/13	Rapport de la vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique, tenue à Poznan du 1 ^{er} au 10 décembre 2008
FCCC/SBSTA/2008/MISC.11	Updated report by the Committee on Earth Observation Satellites on progress by space agencies involved in global observations in implementing actions in response to the Global Climate Observing System implementation plan. Submission from the Committee on Earth Observation Satellites
FCCC/SBSTA/2008/MISC.12	Progress in assessing the status of the development of standards for essential climate variables in the terrestrial domain. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System
FCCC/SBI/2008/19	Rapport de la vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Poznan du 1 ^{er} au 10 décembre 2008
